

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE
11111

FFSA

FFSA
MONTAGNE

LA POMMERRAYE [49]

24, 25 ET 26 MAI 2024



60^{ème}

COURSE DE
CÔTE

7^{ème} COURSE DE CÔTE VH



WWW.COURSEDECOTE-LAPOMMERRAYE.FR

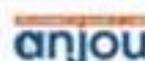
[Facebook](https://www.facebook.com/ffsamontagne) [Instagram](https://www.instagram.com/ffsamontagne) [YouTube](https://www.youtube.com/ffsamontagne)
www.ffsamontagne.org



SPORT

PRODUCTION

VHC



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE



Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif, en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique, organise le 24 - 25 et 26 mai 2024 une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée dénommée :

60^{ème} Course de Côte de LA POMMERAYE 49

Cette compétition compte pour :

- o Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division
- o Le Championnat de France de la Montagne série A et B
- o Le Championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- o Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- o Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- o Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- o Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- o Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- o Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- o Le Trophée Championnat de France Groupe E2SC
- o Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- o Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- o Le Trophée « Lionel REGAL » pour le meilleur jeune moins de 25 ans (voiture sport – Série A)
- o Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne pour le meilleur jeune moins de 25 ans (voiture de production – Série B)
- o La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3



[Signature]

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE BRETAGNE Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le numéro xxx en date du xx xxxxx 2024,

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO

Adresse :

16 rue des Roses

49240 AVRILLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mr Jean Paul BEDIN. M. Pierre SCHUBLER Mme Marie-Laure HERAULT.	Licence n°3271 Licence n°27374 Licence n°222632
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Maryannick BOUTRON.	Licence n°3274_
Directeur de Course Directeurs de Course Adjoints	Mr Christophe ORTIZ. Mr Michel CHEVEREAU. Mr Mickael MEUNIER.	Licence n° 49986_ Licence n°2543 Licence n°174189
Directeur de Course Stagiaire Secrétaire de la Direction de Course Commissaires Techniques responsable	Mr Franck CLIPET Mme Christelle CLIPET. Mr Serge PEGOLOTI. Mr Marc MEUNIER	Licence n°307572 Licence n°300920 Licence n° 6047 Licence n° 137284
Commissaires Techniques responsable VHC Commissaires Techniques adjoints	Mr André OLIVIER Mr Yohan BARBEAU. Mr Sylvain RATEL. Mr Luc GOURDON Mr Sylvain MENOURET. Mr Stephane JOLLIVET M	Licence n°149794 Licence n°181601 Licence n°163936 Licence n°8845 Licence n°77519 Licence n°
Médecin responsable Chargé de la mise en place des moyens Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr Docteur Richard LENEUF Mr Alain BERNARD. Mr Jean Michel CABIN. Mme Marye Maureen BOUTTIER. Mr Mr	Licence n°_____ Licence n°44748 Licence n°179738 Licence n°308689 Licence n° Licence n°
Chargé des Commissaires de route	Mr Jean-Michel PAPIN. Mr Pierre BARRE	Licence n°3288 Licence n°251013
Chronométrateurs	Mr Jean-Paul DURAND. Mr Philippe NAUROY. Mr Hervé FOURNET	Licence n°27683 Licence n°163037 Licence n°5047468
Observateur Organisateur Technique	Mr Norbert BIAGIONI Mr Paul GACHET	Licence n°_____ Licence n°327956

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** :MARDI 14 MAI 2024 à 20.00 heures.
- **Publication de la liste des engagés** : LUNDI 20 MAI 2024 à 20.00 heures.
- **Vérifications administratives** : VENDREDI 24 MAI 2024 de 15.00 à 19.00 heures et SAMEDI 25 MAI 2024 de 7.00 à 8.00 Heures dans le bâtiment Boulodrome dans le Parc Concurrents (Site du terrain de foot stabilisé).
- **Vérifications techniques** : VENDREDI 24 MAI 2024 de 15.00 à 19.00 heures et SAMEDI 25 MAI 2024 de 7.00 à 8.00 Heures sous la structure des commissaires techniques dans le Parc Concurrents (site Clairjoie).

- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais** : SAMEDI 25 MAI 2024 à 8h30 heures.
- **Briefing des commissaires** : SAMEDI 25 MAI 2024 à 8.15 Heures au réfectoire de l'École Maison Familiale Rurale 7 chemin du Vaujou La Pommeraye.
- **Essais chronométrés** : SAMEDI 25 MAI 2024 à partir de 9.30 Heures (2 montées d'essais minimum)
- **Briefing des pilotes** : le SAMEDI 25 MAI 2024 - 8H30 heures.
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : SAMEDI 25 MAI 2024, 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).
- **Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B)** : SAMEDI 25 MAI 2024, 15 minutes après la fin des essais chronométrés sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Course

Samedi 25 Mai 2024

- de 7h00 à 8h00
 - Vérifications administratives et techniques

 - à partir de 09h30
 - 2 séances d'essais chronométrés minimum (dont 2 obligatoires)
 - 1ère montée de course VHC
 - 1ère montée de course moderne (série A + série B)
-

- à partir de 8h :
 - 1 séance facultative d'essais non chronométrés
 - 2ème montée de course VHC
 - 2ème montée de course moderne (série A + série B)
 - 3ème montée de course VHC
 - 3ème montée de course moderne (série A + série B)
 - 4ème montée de course VHC
 - 4ème montée de course moderne (série A + série B)
-

Une opération promotionnelle peut être organisée entre chaque montée d'essais ou de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 26 Mai 2024 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Remise des prix : Dimanche 26 Mai 2024 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

Les primes seront envoyées aux concurrents dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : Réunion 1 : le VENDREDI 24 MAI 2024 à 17.30 heures dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie).

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège et auront lieu dans la salle du collège - Maison Cady - Parc Concurrents (site Clairjoie).

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : VENDREDI 24 MAI 2024 de 15.00 à 19.00 heures et SAMEDI 25 MAI 2024 de 7.00 à 8.00 Heures dans le bâtiment Boulodrome dans le Parc Concurrents (site du terrain de foot stabilisé).

Vérifications techniques : VENDREDI 24 MAI 2024 de 15.00 à 19.00 heures et SAMEDI 25 MAI 2024 de 7.00 à 8.00 Heures sous la structure des commissaires techniques du Parc Concurrents (site Clairjoie).

Vérifications nécessitant un démontage : lieu d'intervention : Garage JOLLIVET Stephane

Adresse : RUE D'ANJOU 49620 LA POMMERAYE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le SAMEDI 25 Mai 2024 à 8.00 Heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée sur le tableau d'affichage officiel près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie) après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le SAMEDI 25 MAI 2024 à 8.30 heures

Pesage des voitures libre ou obligatoire pendant les horaires des vérifications techniques sous la structure des commissaires techniques dans le Parc Concurrents (site Clairjoie).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 7th Hill Climb off La Pommeraye (Démonstration sans chronométrage) Une démonstration est organisée pour tous pilotes étrangers de pays frontaliers à la France (pilotes Anglo-saxons, Belges, Allemands,...) de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses propres au pays d'origine. Ces voitures seront conduites par des pilotes étrangers en possession d'une licence et équipées de Hans pour les voitures construites après 1977.
- Une épreuve de doublure du Championnat de France de la Montagne de 2ème division est organisée avec le Championnat de France de la Montagne 1ère division. Les concurrents partiront durant le meeting avec le Championnat de France 1ère Division

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement jusqu'au **MARDI 14 MAI 2024 à 20.00 heures** à l'adresse suivante : Pommeraye Sport Auto - Chez Paul GACHET - 16 RUE DES ROSES 49240 AVRILLÉ

Le montant des droits d'engagement est fixé à 500 € réduit à 310 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur réduits à 260 € pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE (dont 5 € pour les vérifications techniques, prélevés sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exclusion des pilotes étrangers). Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Frais d'engagements fixes pour CFM / CFM 2ème Div / Coupe de France 310 € ou 260 € pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE.

La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le lundi précédant la compétition. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter les engagements

La liste des pilotes engagés sera disponible sur le site internet du promoteur du CFM et de l'organisateur.
www.coursedecote-lapommeraye.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau publié dans le France auto spécial règlement 2024

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire - POMMERAYE SPORT AUTO

Publicité optionnelle – POMMERAYE SPORT AUTO

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de La Pommeraye a le parcours suivant : Départ sur la RN 751 - Arrivée sur la RD 211.

- La course se déroule en 4 montées.
- Procédure de départ : chaque voiture part dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ sur la RN 751
- Arrivée sur la RD 211.
- Longueur du parcours 2200 mètres - Pente moyenne 5%
- Modalités de retour au départ : sur ordre et conduite du Directeur de Course.
- Parc de départ (lieu) : Ville de La Pommeraye 49
- Parc d'arrivée (lieu) : ville de La Pommeraye

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ les véhicules empruntent la route RD211 puis la RN 751 après avoir été mis en pré-grille dans le parc Concurrents

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RN 751

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc sera organisé par Série : voitures Ouvertes / Fermées / VH / Anglais Les parcs concurrents sont situés dans la Ville de La Pommeraye sur le site Clairejoie et sur le site du terrain de foot stabilisé.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **JEUDI 23 MAI 2024 à 17.30 Heures.**

L'organisation et le placement des concurrents sont fait par une équipe de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées dans la zone indiquée et matérialisée

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.

Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés près de la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie)

- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Vendredi 24 Mai 2024 de 15 à 19 Heures : sur site des vérifications administratives Parc Concurrents (Site du terrain de foot stabilisé)
- Samedi 25 Mai 2024 de 8 à 19 Heures : Maison CADY Parc Concurrents site Clairejoie
- Dimanche 26 Mai 2024 de 8 à 18 heures : Maison CADY Parc Concurrents site Clairejoie

Téléphone permanence n° 06 18 57 15 93

Centre de secours le plus proche : CHR ANGERS 4 rue Larrey - 49 933 Angers Cedex 9

tél : 02 41 35 36 37

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu SAMEDI 25 MAI 2024 - 8.30 heures Parc Concurrents (site Clairjoie).

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 €	280 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Trophés :

- 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 Coupe à la première Féminine
- 1 Coupe au 1er Jeune

Podium Championnat : (remise des trophées) aura lieu 15 minutes maximum après la fin de la dernière montée le Dimanche 26 Mai 2024 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie).

Les primes seront envoyées aux concurrents dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Dans le cas où les dispositions réglementaires en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huit clos, ou avec une jauge de spectateurs, aucun prix ne sera distribué.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

CFM CHALLENGE
11111

FFSA

FFSA
MONTAGNE

LA POMMERRAYE [49]

24, 25 ET 26 MAI 2024



60^{ème}

COURSE DE
CÔTE

7^{ème} COURSE DE CÔTE VH



WWW.COURSEDECOTE-LAPOMMERRAYE.FR

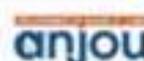
www.facebook.com/ffsamontagne



SPORT

PRODUCTION

VHC



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE CÔTE VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif, en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique, organise le 24 - 25 et 26 mai 2024 une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

7^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE LA POMMERAYE

Cette épreuve compte pour

- Championnat de France de la Montagne VHC 2024
- Championnat de France Indice de Performance VHC 2024
- Le Challenge ACO 2024



Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bretagne Pays de la Loire** en date du sous le numéro.....(n°)..... et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro(n°)..... en date du(date).....2024

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Directeur de Course

Mr Mickaël MEUNIER.

Licence n° 174189

Commissaire Technique

Mr .

Licence n°

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier épreuve CFM.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier épreuve CFM

Sauf les frais de participation qui sont fixés à 430 €, réduits à 220 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à 180 € pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 8, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Publicité obligatoire (non rachetable) : Pommeraye Sport Auto

Publicité optionnelle: Pommeraye Sport Auto

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier épreuve CFM.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 26 Mai 2024 au parc Concurrents (au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC).

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.